

**SYNDICAT DEFENSE DES VINS AOC CAHORS**

Organisme de défense et de gestion

Pôle Viti Viticole

Anglars

46140 ANGLARS JULLIAC

FRANCE

Siret 32143637000027

FACTURE

N° FAC 00000655

Date 01/04/2025

N° client 0100000023

Tél 0565208180

Email contact@avc-cahors.vin

Madame Sandrine SERVANT

EARL CLOS d'AUDHUY

CLOS D'AUDHUY

46700 LACAPELLE CAHANAIS

FRANCE

Email : benoit_aymard@wanadoo.fr

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000012 - Mise à disposition, maintenance et entretien de la signalisation d'information locale viticole 5/7 Participation annuelle pour l'amortissement, la maintenance et l'entretien des panneaux individuels portant mention de l'établissement au tarif de 15€/an/lame pendant 7 ans selon convention SIL signée.	18,00	Pièce	15,00 €	0,00%	270,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	270,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	54,00 €
Normale PREST	270,00 €	20,00%	54,00 €	Total TTC	324,00 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	324,00 € au 31/05/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	CRCA NORD MIDI PYRENEES
IBAN	FR7611206000901000060300028
BIC	AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à trois cent vingt-quatre euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel en sus des indemnités de retard toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).